

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/11/2020

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 9

Nombre de suffrages : 10

Date de convocation

02/11/2020

Date d'affichage

02/11/2020

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

08/12/2020

et publication du :

08/12/2020

L'an deux mille vingt, le six novembre, à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de BEAULIEU (Ardèche), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de BEAULIEU, sous la présidence de M. BORIE Jean-François, Maire.

Etaient présents :

Mme BADAROUX Julie, M. BORIE Jean-François, Mme DELEUZE Chloé, Mme DIDIER Françoise, Mme DOS SANTOS Christine, M. MERCA Gil, M. QUENTIN Régis, M. ROGIER Jean-Paul, M. ROUX Vincent

Procuration :

M. HUGON Lionel donne pouvoir à Mme DIDIER Françoise

Etait absent :

M. JOPPART Eric

Etait excusé :

M. HUGON Lionel

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. ROGIER Jean-Paul

Numéro interne de l'acte : DEL03_06112020**Objet : VOIRIE 2021 : Autorisation au Maire à engager les démarches nécessaires à la consultation**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération DEL01_06112020, l'autorisant le Maire à signer la convention avec le SDEA pour une mission d'Assistance Technique aux Collectivités dans le domaine de la voirie.

Il rappelle également que l'accord-cadre actuel N° 17C028A pour travaux sur la voirie communale de BEAULIEU arrive à échéance.

En conséquence, il y a lieu de prévoir le nouvel Accord-cadre pour les futurs travaux de voirie, à compter de 2021.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

AUTORISE le Maire à engager les démarches nécessaires à la consultation des entreprises pour un Accord-cadre pour les travaux sur la voirie communale 2021 ;

S'ENGAGE à voter les sommes nécessaires à cette opération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à BEAULIEU

Le Maire,

JF BORIE,

